

École Primaire
3-7 place de la Mairie
71150 RULLY
03 85 87 24 68
ec-el-rully-71@ac-dijon.fr

Inscription à l'école de Rully **pour la rentrée scolaire de septembre 2023**

Contactez le directeur de l'école soit par messagerie électronique (ec-el-rully-71@ac-dijon.fr), soit par téléphone au 03 85 87 24 68 (*appeler de préférence un lundi*), afin de déterminer une date de rendez-vous pour l'un des jours suivants :

- le **lundi 3 avril** (*entre 14h et 18h30*)
- le **lundi 24 avril** (*entre 9h et 12h ou entre 14h et 18h30*)
- le **vendredi 28 avril** (*entre 14h et 18h*).

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- **un justificatif de domicile** (*pour les parents qui inscrivent pour la première fois un enfant à l'école de Rully*),
- **le livret de famille**,
- si l'enfant est né après le 1^{er} janvier 2018, **une attestation du médecin de famille** indiquant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour entrer à l'école (*s'il est né avant 2018, le carnet de santé à la page des vaccinations diphtérie-tétanos-polyo suffira*) ;
- pour les enfants précédemment scolarisés dans une autre école, **le certificat de radiation** établi par le directeur/la directrice de celle-ci ;
- le cas échéant, pour les enfants de parents séparés ou divorcés disposant tous deux de l'autorité parentale, une brève lettre écrite et signée de chacun des deux parents indiquant qu'ils sont tous deux d'accord pour une scolarisation de leur enfant à l'école de Rully.

Il est à noter que les enfants nés en 2021 et ayant 2 ans révolus au 01/09/23 peuvent être inscrits.